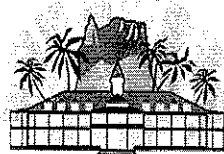


**POLYNESIE FRANCAISE
ILE DE TAHITI**

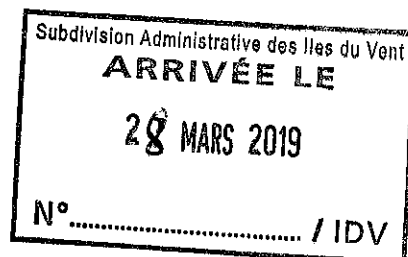
**Subdivision Administrative
Des Iles Du Vent**

Direction Générale des Services
Secrétariat du Conseil Municipal
Tél. :(689)40 41.57.30
Fax. :(689)40 42.04.11



Ville de Papeete

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mars à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur le Maire de la ville de Papeete.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h40.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme M. Charles Fong Loi, conseiller municipal, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUILLARD Michel	X			<i>est sorti lors du vote des délibérations n°2019-08 au n°2019-10</i>
MAIOTUI Paul	X			
TEAHA Danièle	X			
TEMEHARO René	X			
TRAFTON Mareva		X	TEAHA Danièle	
TAMA-GEORGES Hinatea		X	TEATA Marcelino	
FONG LOI Charles	X			
PUHETINI Sylvana	X			
TANSEAU Robert	X			
RIJKAART Alice	X			
TEATA Marcelino	X			
LE GAYIC Roméo		X		
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul	
CHAMPS Agnès	X			
LOMBARD Adrien		X	CHAMPS Agnès	
LIVINE Danielle	X			
LO SIOU Jean-Pierre	X			
LEHARTEL Manouche	X			<i>est sortie lors du débat et du vote des délibérations n°2019-28 à 2019-31.</i>

KOUAKOU Georges	X			
MARTY Bruno	X			
GUIDO Bélinda	X			
HANDACHY Soumia	X			<i>est sortie lors du vote de la délibération 2019-22.</i>
TAHIATA Martha	X			
REY Steven		X		<i>est arrivé lors du débat de la délibération 2019-08. est sorti lors du débat et du vote des délibérations n°2019-28 à 2019-31</i>
TINORUA Mireille		X	REY Steven	
CARLSON Jean-Michel		X		
AMARU Hans	X			<i>a quitté définitivement la séance lors du débat de la délibération 2019-08.</i>
TEURURAI Lowna	X			
NENA Tauhiti		X		
CHANT Mike	X			
GRAND Moeava		X	AMARU Hans	
PORLIER Mihihana		X		
IENFA Jules		X	RIJKAART Alice	<i>est arrivé lors du débat de la délibération 2019-11.</i>
BOUTEAU Nicole		X	TEMEHARO René	
TOTAL	22	13		

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

22 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du procès-verbal de la séance du 06 février 2019 :

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil municipal si le procès-verbal de la séance du 06 février 2019 appelle de leur part des observations.

Concernant son intervention à la délibération n°2019-02, M. Hans Amaru souhaite apporter une modification:

Au lieu de :

« Il demande si la subvention ne peut pas être soumise à un appel d'offres comme pour les fournitures scolaires ou matériel. »

Lire :

« Il demande à soumettre la subvention à un appel d'offre comme pour les fournitures scolaires ou matériel. »

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2019-08	Décision du 28/01/2019 fixant le tarif de vente des jetons destinés à la distribution de glace paillette pour un montant de 200 F, correspondant à 10 Kg.	30/01/2019
2019-09	Décision du 28/01/2019 élargissant la régie de recettes du marché municipal de Papeete « mapuru a paraita » à l'encaissement des produits de la vente de jetons à la distribution de glaces.	30/01/2019
2019-10	Convention de partenariat pour le Plan d'actions tourisme nautique 2019/Promotion de Papeete passée le 11/02/2019 entre la Commune de Papeete et la SARL Archipelagoes, secteurs de la plaisance, du charter et yatching de luxe, pour un montant total de 1 300 000 F.	12/02/2019
2019-11	Convention de Partenariat passée le 11/02/2019 entre la Commune de Papeete et l'association Tahiti Cruise Club, représentée par son coordinateur M. Stéphane RENARD, pour un montant de 500 000 F TTC.	12/02/2019
2019-12	Mise au point du marché public passé entre la Commune de Papeete et sas Polynésie vrd (candidat retenu) pour un montant de 16 673 376 F TTC.	20/02/2019
2019-13	Convention de Partenariat passé entre la ville de Papeete et la Brigade verte représentée par Global Com (M. Ludovic BARDOUX) pour un montant de 600 000 F.	01/03/2019
2019-14	Convention relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil passée le 06/03/2019, entre le Ministère de la justice, la commune et l'agence nationale des titres sécurisés.	25/05/2018
2019-15	Convention relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la commune, passée le 06/03/2019, entre la commune et l'agence nationale des titres sécurisés.	25/05/2018

III°) Examen des projets de délibération :

<p align="center">Délibération n° 2019-08</p> <p><i>M. Hans Amaru a quitté définitivement la séance lors du débat de cette délibération.</i> <i>M. Steven Rey est arrivé lors du débat de cette délibération.</i> <i>M. Michel Buillard est sorti lors du vote de cette délibération.</i></p>		<p align="center">Unanimité Dont 7 procurations</p>																																				
<p>Sur le rapport n° 2019-07 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> APPROUVE ET ARRETE le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de la commune de PAPEETE de l'exercice 2018 comme suit : 																																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>Prévu</th> <th>Réalisé</th> <th>Restes à réaliser</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">DEPENSES</td> <td align="right">8 909 729 914</td> <td align="right">6 074 715 606</td> <td align="right">1 282 217 946</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td align="right">6 210 747 111</td> <td align="right">5 050 286 194</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dépenses d'investissement</td> <td align="right">2 698 982 803</td> <td align="right">1 024 427 412</td> <td align="right">1 282 217 946</td> </tr> <tr> <td align="center">RECETTES</td> <td align="right">8 909 729 914</td> <td align="right">6 464 056 467</td> <td align="right">943 835 040</td> </tr> <tr> <td>Recettes de fonctionnement</td> <td align="right">6 210 747 111</td> <td align="right">5 659 090 456</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Recettes d'investissement</td> <td align="right">2 698 982 803</td> <td align="right">804 964 011</td> <td align="right">943 835 040</td> </tr> <tr> <td>DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE</td> <td></td> <td></td> <td align="right">338 382 906</td> </tr> <tr> <td>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</td> <td></td> <td align="right">389 340 861</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	DEPENSES	8 909 729 914	6 074 715 606	1 282 217 946	Dépenses de fonctionnement	6 210 747 111	5 050 286 194		Dépenses d'investissement	2 698 982 803	1 024 427 412	1 282 217 946	RECETTES	8 909 729 914	6 464 056 467	943 835 040	Recettes de fonctionnement	6 210 747 111	5 659 090 456		Recettes d'investissement	2 698 982 803	804 964 011	943 835 040	DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE			338 382 906	EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		389 340 861			
Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser																																			
DEPENSES	8 909 729 914	6 074 715 606	1 282 217 946																																			
Dépenses de fonctionnement	6 210 747 111	5 050 286 194																																				
Dépenses d'investissement	2 698 982 803	1 024 427 412	1 282 217 946																																			
RECETTES	8 909 729 914	6 464 056 467	943 835 040																																			
Recettes de fonctionnement	6 210 747 111	5 659 090 456																																				
Recettes d'investissement	2 698 982 803	804 964 011	943 835 040																																			
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE			338 382 906																																			
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		389 340 861																																				
<ul style="list-style-type: none"> CONSTATE l'identité de valeurs entre les chiffres du compte de gestion et ceux du compte administratif, s'agissant des reports à nouveau, des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le compte de gestion du comptable n'appelle sur ces points précis ni observation, ni réserve. 																																						

Délibération n° 2019-09 <i>M. Michel Buillard est sorti lors du vote de cette délibération.</i>	Unanimité Dont 7 procurations																																				
Sur le rapport n° 2019-08 présenté par Alice RIJKAART, Le conseil municipal, après en avoir délibéré :																																					
<ul style="list-style-type: none"> APPROUVE ET ARRETE le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe, de l'exercice 2018, de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux de la commune de PAPEETE comme suit : 																																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Libellé</th> <th style="text-align: center;">Prévu</th> <th style="text-align: center;">Réalisé</th> <th style="text-align: center;">Restes à réaliser</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">DEPENSES</td> <td style="text-align: right;">911 875 761</td> <td style="text-align: right;">737 274 970</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">907 456 161</td> <td style="text-align: right;">737 274 970</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dépenses d'investissement</td> <td style="text-align: right;">4 419 600</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">RECETTES</td> <td style="text-align: right;">911 875 761</td> <td style="text-align: right;">722 650 185</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Recettes de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">907 456 161</td> <td style="text-align: right;">718 230 585</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Recettes d'investissement</td> <td style="text-align: right;">4 419 600</td> <td style="text-align: right;">4 419 600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE</td> <td></td> <td style="text-align: right;">14 624 785</td> <td></td> </tr> <tr> <td>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	DEPENSES	911 875 761	737 274 970		Dépenses de fonctionnement	907 456 161	737 274 970		Dépenses d'investissement	4 419 600			RECETTES	911 875 761	722 650 185		Recettes de fonctionnement	907 456 161	718 230 585		Recettes d'investissement	4 419 600	4 419 600		DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE		14 624 785		EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			
Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser																																		
DEPENSES	911 875 761	737 274 970																																			
Dépenses de fonctionnement	907 456 161	737 274 970																																			
Dépenses d'investissement	4 419 600																																				
RECETTES	911 875 761	722 650 185																																			
Recettes de fonctionnement	907 456 161	718 230 585																																			
Recettes d'investissement	4 419 600	4 419 600																																			
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE		14 624 785																																			
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE																																					
<ul style="list-style-type: none"> CONSTATE l'identité de valeurs entre les chiffres du compte de gestion et ceux du compte administratif, s'agissant des reports à nouveau, des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le compte de gestion du comptable n'appelle sur ces points précis ni observation, ni réserve. 																																					

Délibération n° 2019-10 <i>M. Michel Buillard est sorti lors du débat et du vote de cette délibération.</i>	Unanimité Dont 7 procurations
Sur le rapport n° 2019-09 présenté par Alice RIJKAART, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2018 comme suit :	
Affectation obligatoire pour couvrir le besoin de financement (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	99 121 384 F CFP <u>1 318 725 438 F CFP</u> 1 417 846 822 F CFP

Délibération n° 2019-11 <i>M. Jules Ienfa est arrivé lors du débat de cette délibération.</i>	Unanimité Dont 6 procurations
Sur le rapport n° 2019-10 présenté par Alice RIJKAART, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE et ARRETE le budget principal de la commune de PAPEETE de l'exercice 2019 tant en recettes qu'en dépenses à la somme de NEUF MILLIARDS SEPT CENT TRENTE ET UN MILLIONS SOIXANTE DIX SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS CFP	

(9 731 077 387 F CFP), répartis comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de SIX MILLIARDS SEPT CENT QUARANTE HUIT MILLIONS CINQ CENT VINGT CINQ MILLE QUATRE CENT TRENTE HUIT FRANCS CFP (6 748 525 438 F CFP) ;

- En recettes et en dépenses d'investissement à la somme de DEUX MILLIARDS NEUF CENT QUATRE VINGT DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE ET UN MILLE NEUF CENT QUARANTE NEUF FRANCS CFP (2 982 551 949 F CFP);

et **VOTE** les chapitres suivants :

Recettes de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts en 2018	Proposition 2019
Chapitre 013-Atténuation de charges	60 000 000	30 000 000
Chapitre 70-Produits des services	258 000 000	251 300 000
Chapitre 73-Impôts et taxes	2 616 000 000	2 731 000 000
Chapitre 74-Dotations et participations	2 374 704 551	2 316 000 000
Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	23 000 000	21 500 000
Chapitre 76-Produits financiers	0	0
Chapitre 77-Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles	5 331 704 551	5 349 800 000
Chapitre 042-Opération d'ordre de transfert	70 000 000	80 000 000
Total recettes d'ordre	70 000 000	80 000 000
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	5 401 704 551	5 429 800 000
Solde d'exécution reporté	809 042 560	1 318 725 438
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	6 210 747 111	6 748 525 438

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts en 2018	Proposition 2019
Chapitre 011-Charges à caractère général	1 083 134 551	1 165 740 000
Chapitre 012-Charges de personnel	3 149 200 000	3 199 850 000
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	995 200 000	894 600 000
Chapitre 66-Charges financières	73 200 000	80 000 000
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	69 350 000	68 850 000
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	80 000 000	80 000 000
Chapitre 022-Dépenses imprévues	35 662 560	9 485 438
Total dépenses réelles	5 485 747 111	5 498 525 438
Chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert	275 000 000	350 000 000
023 Virement à la section d'investissement	450 000 000	900 000 000
Total dépenses d'ordre	725 000 000	1 250 000 000
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	6 210 474 111	6 748 525 438

Recettes d'investissement

Libellé	Crédits ouverts en 2018	Propositions 2019
Chapitre 02-Produit de session des immobilisations	20 000 000	20 000 000
Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	346 375 906	433 121 384
Chapitre 13-Subventions d'investissement reçues	1 147 881 974	1 040 169 043
Chapitre 27-Autres immobilisations financières	1 000 000	0
Total recettes réelles	1 515 257 880	1 493 290 427
Chapitre 021-Virement de la section de fonctionnement	450 000 000	900 000 000
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	275 000 000	350 000 000
Total recettes d'ordre	725 000 000	1 250 000 000
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	2 240 257 880	2 743 290 427
Solde d'exécution reporté (excédent)	458 724 923	239 261 522
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT	2 698 982 803	2 982 551 949

Dépenses d'investissement

Libellé	Crédits ouverts en 2018	Propositions 2019
Chapitre 13 – Subvention du pays	9 456 712	5 000 000
Chapitre 20- Immobilisation incorporelles	85 396 236	163 273 775
Chapitre 21- Immobilisation Corporelles	1 342 013 346	1 588 101 577
Chapitre 23- Immobilisation en cours	984 688 573	726 792 594
Chapitre 27- Autres immobilisations financières	0	0
Total dépenses d'équipement	2 421 554 867	2 483 167 946
Chapitre 13- Subvention d'investissement	0	0
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	195 000 000	390 000 000
Chapitre 020- dépenses imprévues	17 427 936	29 384 003
Total dépenses financières	212 427 936	419 384 003
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	65 000 000	80 000 000
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	2 698 982 803	2 982 551 949

Liste des principales opérations inscrites au budget 2019:

- 2010009 Construction à Tipaerui (ateliers) – 4 529 680 F CFP
- 2016003 Remise en conformité cuisine centrale – 156 804 589 F CFP
- 2016004 Assainissement de l'avenue de TIPAERUI - 95 359 934 F CFP
- 2016007 Signalétique d'adressage – 32 859 880 F CFP
- 2017001 Mise aux normes « marché municipal » - 63 326 902 F CFP
- 2018001 Eclairage public centre-ville – 42 500 000 F CFP
- 2018008 Ecole TAMANUI (reconstruction) – 694 368 289 F CFP
- 2019001 Aménagement cimetière Uranie – 34 500 000 F CFP
- 2019002 Eclairage public TAUNOA – 60 000 000 F CFP
- 2019003 Acquisition matériel éclairage public – 40 000 000 F CFP
- 2019004 et 005 CRSD – 10 300 000 F CFP
- 2019006 Mur soutènement TIPAERUI – 17 400 000 F CFP
- 2019009 et 010 Modernisation et sécurité informatique – 18 000 000 F CFP
- 2019011 Aménagement promenade de Nice – 124 300 000 F CFP
- 2019014 Ravalement façades HDV et écoles – 40 000 000 F CFP
- 2019015 Mur soutènement Terrasses Océan – 25 000 000 F CFP
- 2019016 Assainissement eaux pluviales Tepiha-Leboucher – 82 000 000 F CFP
- 2019017 Maison quartier Temauri Village – 45 000 000 F CFP
- 2019018 Maison de quartier Haut des Vallons – 20 000 000 F CFP
- 2019019 Aménagement CJA – 14 000 000 F CFP

Soit un montant total d'opérations de : 1 697 403 968 F CFP

Délibération n° 2019-12

Unanimité
Dont
6 procurations

Sur le rapport n°2019-11 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE et ARRETE le budget annexe de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux de la commune de PAPEETE de l'exercice 2019 tant en recettes qu'en dépenses à la somme de HUIT CENT QUATRE MILLIONS QUATRE CENT ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS CFP (804 411 776 F CFP), répartis uniquement en recettes et dépenses de fonctionnement.

APPROUVE le montant total maximal de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux de la commune de PAPEETE, exercice 2019, fixé à QUATRE CENT CINQUANTE MILLIONS DE FRANCS CFP (450 000 000 F CFP).

Cette subvention est inscrite au budget principal de la commune en dépenses de fonctionnement à l'article

657364 et au budget annexe en recettes de fonctionnement à l'article 774.

Et **VOTE** les chapitres :

Recettes de fonctionnement

Libellé	Propositions 2019
Chapitre 002 – Solde d'exécution	38 411 776
Chapitre 70-Produits des services (REOM)	316 000 000
Chapitre 77- Produits exceptionnels	450 000 000
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	804 411 776

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Propositions 2019
Chapitre 011-Charges à caractère général	430 400 000
Chapitre 012-Charges de personnel	65 000 000
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	272 500 000
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	20 150 000
Chapitre 68 – Provisions	4 800 000
Chapitre 022-Dépenses imprévues	11 561 776
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	804 411 776

Délibération n° 2019-13

Unanimité
Dont
6 procurations

Sur le rapport n° 2019-12 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Team Arupa » pour un montant de cinq cent mille francs (500 000 F XPF).
- le Maire est autorisé à signer une convention de financement avec « l'Association Team Arupa », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.

Délibération n° 2019-14

Unanimité
Dont
6 procurations

Sur le rapport n° 2019-12 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :

- le versement d'une subvention à « l'Association Emploi - Formation et Insertion » pour un montant de dix millions sept cent quarante mille francs (10 740 000 F XPF).
- le Maire est autorisé à signer une convention de financement avec « l'Association Emploi - Formation et Insertion », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.

Délibération n° 2019-15	Unanimité Dont 6 procurations
<p>Sur le rapport n° 2019-12 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none">- le versement d'une subvention à la « Fédération tahitienne de cyclisme » pour un montant de cinq cent mille francs (500 000 XPF).- le Maire est autorisé à signer une convention de financement avec la « Fédération tahitienne de cyclisme », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.	

Délibération n° 2019-16	Unanimité Dont 6 procurations
<p>Sur le rapport n° 2019-12 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none">- le versement d'une subvention à « l'Association Hititoa » pour un montant de trois cent mille francs (300 000 XPF).- le Maire est autorisé à signer une convention de financement avec « l'Association Hititoa », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.	

Délibération n° 2019-17	Unanimité Dont 6 procurations
<p>Sur le rapport n° 2019-12 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none">- le versement d'une subvention à « l'Association Agir pour l'Insertion » pour un montant de onze millions cinq cent mille francs (11 500 000 XPF).- le Maire est autorisé à signer une convention de financement avec « l'Association Agir pour l'Insertion », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.	

Délibération n° 2019-18	Unanimité Dont 6 procurations
<p>Sur le rapport n° 2019-12 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none">- le versement d'une subvention à « l'Association Te Utuafare O Te Oaoa » pour un montant d'un million cinq cent mille francs (1 500 000 XPF).- le Maire est autorisé à signer une convention de financement avec « l'Association Te Utuafare O Te Oaoa », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.	

Délibération n° 2019-19	Unanimité Dont 6 procurations
Sur le rapport n° 2019-12 présenté par Alice RIJKAART, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE : <ul style="list-style-type: none">- le versement d'une subvention à « l'Association Vélo Club de Tahiti » pour un montant de huit cent mille francs (800 000 XPF).- le Maire est autorisé à signer une convention de financement avec « l'Association Vélo Club de Tahiti », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.	

Délibération n° 2019-20	Unanimité Dont 6 procurations
Sur le rapport n° 2019-12 présenté par Alice RIJKAART, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE : <ul style="list-style-type: none">- le versement d'une subvention à « l'Association Papeete Centre-Ville » pour un montant de dix millions cinq cent mille francs (10 500 000 XPF).- le Maire est autorisé à signer une convention de financement avec « l'Association Papeete Centre-Ville », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.	

Délibération n° 2019-21	Unanimité Dont 6 procurations
Sur le rapport n° 2019-12 présenté par Alice RIJKAART, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE : <ul style="list-style-type: none">- le versement d'une subvention à « l'Association des Editeurs de Tahiti et des Iles » pour un montant de deux cent mille francs (200 000 XPF).- le Maire est autorisé à signer une convention de financement avec « l'Association des Editeurs de Tahiti et des Iles », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.	

Délibération n° 2019-22 <i>Mme Soumia Handachy est sortie lors du vote de cette délibération.</i>	Unanimité Dont 6 procurations
Sur le rapport n° 2019-12 présenté par Alice RIJKAART, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE : <ul style="list-style-type: none">- le versement d'une subvention à « l'Association Pito Pito » pour un montant de deux cent cinquante mille francs (250 000 XPF).- le Maire est autorisé à signer une convention de financement avec « l'Association Pito Pito », tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.	

Délibération n° 2019-23	Unanimité Dont 6 procurations
<p>Sur le rapport n° 2019-13 présenté par Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE l'utilisation à titre gracieux par l'association « Papeete Centre-Ville » d'un local communal sis à l'entrée de l'Hôtel de Ville de Papeete. Les conditions et modalités de cette mise à disposition font l'objet d'une convention conclue entre la commune de Papeete et l'association « Papeete Centre-Ville » ; AUTORISE le Maire à signer ladite convention, tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de cette convention, le cas échéant.</p>	
<p><i>Créée en mars 2010, l'association Papeete Centre-Ville (PCV) a pour but de rassembler les acteurs publics et privés du centre-ville de Papeete autour d'une même structure afin de créer des actions en faveur du centre - ville, des commerçants, des touristes, des usagers de Papeete et, de manière générale, de favoriser toutes actions permettant la dynamisation du centre -ville.</i></p>	

Délibération n° 2019-24	Unanimité Dont 6 procurations
<p>Sur le rapport n° 2019-14 présenté par Danièle TEAHA,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « travaux d'extension de la maison de quartier de Temauri village ».</p> <p>Le financement de cette opération dont le coût global est estimé à 45 577 103 TTC, s'effectue comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Subvention du syndicat mixte au titre du contrat de ville de 50% : 22 788 552 F CFP• Part communale de 50% : 22 788 551 F CFP <p>AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du contrat de ville à cette opération. Il est également autorisé à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de cette convention, le cas échéant.</p>	
<p><i>Construite en 2007, la maison de quartier de Temauri village est un équipement de proximité très prisé par l'ensemble des 600 habitants de la résidence où sont organisées, chaque jour, différentes actions à vocation sociale, d'animation socio-éducative, culturelle et sportive.</i></p> <p><i>Les diverses animations proposées aujourd'hui sont nombreuses et l'actuel équipement, composé d'un local unique et ouvert de 27 m², ne permet plus de répondre aux besoins ni à garantir des conditions d'accueil satisfaisantes.</i></p> <p><i>En outre, les autres aménagements existants (structures work out, aire de jeux jeunes enfants,) et qui jouxtent la maison de quartier sont également à rénover.</i></p> <p><i>C'est dans ce cadre que la commune a engagé en 2017, une étude de niveau DCE, qui a permis de définir le programme des travaux à engager :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>extension de la maison de quartier :</i><ul style="list-style-type: none">○ <i>réalisation d'une salle polyvalente fermée et climatisée pouvant accueillir environ 60 personnes</i>○ <i>construction d'un local de rangement</i>○ <i>travaux de rafraîchissement de la maison de quartier actuelle</i>• <i>réaménagement des espaces extérieurs ;</i><ul style="list-style-type: none">○ <i>suppression du lavabo extérieur et aménagement de points d'eau</i>○ <i>réaménagement de l'aire de jeux pour enfants</i>○ <i>aménagement d'un terrain de pétanque</i>○ <i>valorisation des espaces extérieurs (plantations)</i>• <i>réaménagement des points de collectes des OM et encombrants</i>	

Délibération n° 2019-25	Unanimité Dont 6 procurations
--------------------------------	-------------------------------------

Sur le rapport n° 2019-15 présenté par Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Rénovation du stade Willy Bambridge - étude ».

Le financement de cette opération dont le coût global est estimé à **7 119 000 FCFP TTC**, s'effectue comme suit :

- Subvention du syndicat mixte au titre du contrat de ville de 50% : 3 559 500 F CFP
- Part communale de 50% : 3 559 500 F CFP

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du contrat de ville à cette opération. Il est également autorisé à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de cette convention, le cas échéant.

Implanté en entrée de ville, le complexe Willy Bambridge est un pôle d'équipements concentrant différentes installations sportives (stade, salle omnisports, terrain de beach soccer, etc).

Rénové en 2007, le stade Willy Bambridge doté d'un terrain en gazon synthétique, est un équipement très fréquenté par un public varié, des clubs sportifs et des associations à vocation de jeunesse, d'animation culturelle et de quartier. En accès libre du lundi au dimanche, se sont en effet plus de 800 personnes qui utilisent journalièrement cet espace qui répond difficilement aux besoins d'aujourd'hui.

Les utilisateurs sont nombreux et divers et les attentes sont multiples. De plus, l'état actuel du gazon synthétique ainsi que des aménagements divers autour du stade, nécessitent d'être rénovés et développés pour offrir des conditions satisfaisantes de sécurité pour la pratique des différentes disciplines sportives et de loisirs.

La commune propose, dans un premier temps, de réaliser une étude de niveau DCE sur la base du programme suivant :

Réfection du stade et de la piste d'athlétisme :

- Réalisation d'un diagnostic du terrain synthétique (état du réseau d'évacuation des eaux pluviales, état de la sous-couche du terrain synthétique, etc) ;
- Reprise des drains du terrain ;
- Réfection de la pelouse synthétique ;
- Réfection de la piste d'athlétisme.

Réaménagement des espaces extérieurs :

- Aménagement de points d'eau ;
- Réaménagement de l'abri pour l'accueil des usagers ;
- Aménagement d'une structure de street workout ;
- Aménagement d'un espace avec agrès sportifs de plein air (espace fitness)

Délibération n° 2019-26	Unanimité Dont 6 procurations
--------------------------------	-------------------------------------

Sur le rapport n° 2019-16 présenté par Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Permanences d'écrivain public et d'aides aux démarches administratives ».

Le financement de cette opération dont le coût global est estimé à **720 000 FCFP TTC**, s'effectue comme suit :

- Subvention du syndicat mixte au titre du contrat de ville de 50% : 360 000 F CFP

- Part communale de 50%

: 360 000 F CFP

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du contrat de ville à cette opération. Il est également autorisé à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de cette convention, le cas échéant.

S'inscrivant dans la continuité des Points d'accès au droit (PAD) mises en place en 2016, les « permanences d'écrivain public et d'aide aux démarches administratives », nouvelle dénomination de ce dispositif d'aide aux habitants, regroupent un ensemble de services à la population qui ont lieu dans nos maisons de quartier.

Écrire un courrier, comprendre une convocation, renseigner un document administratif, autant de tâches qui peuvent parfois s'apparenter à un « parcours du combattant » pour un citoyen lambda tant dans le vocabulaire utilisé que dans les démarches ou procédures à suivre.

Ainsi le dispositif proposé prévoit :

- d'assurer une aide à la compréhension de correspondances et de documents administratifs, juridiques ;
- d'assurer une aide à la rédaction de courriers et de formulaires divers ;
- d'effectuer le relais et l'orientation du public vers les interlocuteurs appropriés (Délégué du défenseur des droits, associations spécialisées d'aide aux victimes, avocats, administrations, etc.) ;
- d'améliorer l'interaction entre les citoyens et l'administration.

Délibération n° 2019-27

Unanimité
Dont
6 procurations

Sur le rapport n° 2019-17 présenté par Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Programme citoyen » ; **AUTORISE** la prise en charge par la Ville du coût de cette opération estimé à 2 700 000 FCFP TTC.

Dans le cadre de ses actions de proximité, la commune propose aux habitants, sans emploi et issus de ses quartiers prioritaires, de s'inscrire dans son programme citoyen.

Ce dispositif vise le renforcement de la cohésion en permettant au public bénéficiaire de devenir « acteur » de la vie locale, capable d'encadrer et d'animer des activités collectives d'une part et, d'autre part, d'offrir l'opportunité aux jeunes de se doter de compétences nouvelles favorisant ainsi leur parcours d'insertion sociale, voire professionnelle.

Le programme citoyen comprend 4 volets prévus se réaliser sur 2018 et 2019 :

En 2018 :

1. Le volet : BAFA

- *Démarrée en 2018, la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) est un d'un diplôme non professionnel permettant d'encadrer des enfants et des jeunes dans les centres de vacances, les garderies, les maisons de quartier, voire les activités périscolaires.*

Le BAFA a été financé par la Ville, le Contrat de Ville, la CPS et les affaires sociales et l'animation des formations confiée à trois organismes de formation de la place : les CEMEA, le CPCV et l'UTFSCF.

2. Le volet PSC1

- *La formation aux premiers secours a été dispensée, à titre gracieux, par la Fédération des secouristes dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Papeete. Il s'agit d'une formation aux gestes de préventions et de secours civiques de niveau 1. L'apprenant acquiert des savoirs, des savoir-faire qui lui permettront de mettre en œuvre une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours. Cette formation est diplômante et sanctionnée par la délivrance d'un certificat de compétences.*

Au total **53 personnes** ont bénéficié de ces actions en 2018.

Pour 2019 :

3. la formation au brevet de surveillant aquatique (BSA) est un diplôme non professionnel qui confère à son titulaire l'aptitude et la qualification générale à organiser et surveiller des baignades accueillant un public de mineurs, dans des conditions optimales de sécurité. Des prérequis seront nécessaires pour sélectionner, parmi les 53 bénéficiaires de 2018, ceux qui pourront s'y inscrire.
4. la formation au permis de conduire. Pour y prétendre, le bénéficiaire doit réaliser un **Projet citoyen** à savoir, une action pour aider les habitants d'un quartier, partager et construire, sensibiliser selon différents thèmes : le sport, l'animation, la propreté et l'embellissement du quartier, l'environnement, l'aide à la personne, etc.... L'action sera à réaliser dans une structure associative qui a son siège social dans la commune qui sera accompagnée par la ville via la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Délibération n° 2019-28

M. Steven Rey et Mme Manouche Lehartel sont sortis lors du vote de cette délibération.

Unanimité
Dont
5 procurations

Sur le rapport n° 2019-18 présenté par Bruno MARTY,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le projet d'étude d'aménagement d'un petit équipement communal sur l'emprise libérée et son plan de financement dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense en Polynésie française, prévu comme suit :

Montant de l'opération : 1 769 912 xpf HT (14 831,86 € HT),
2 000 000 xpf TTC (16 760,00 € TTC)

Ressources	Montant hors taxes	Répartition en %	TVA (13%)	Totaux
CRSD - FRED	5 932,75 €	40%	\	5 932,75 €
	707 965 XPF		\	707 965 XPF
Polynésie française	5 932,75 €	40%	\	5 932,75 €
	707 965 XPF		\	707 965 XPF
Commune de Papeete	2 966,37 €	20%	1 928,15 €	4 894,52 €
	353 982 XPF		230 089 XPF	584 071 XPF

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de concours financier au titre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense en Polynésie française et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) en Polynésie française, dont le projet a été approuvé par le conseil municipal de Papeete dans sa séance du 20 janvier 2016, a été signé par l'ensemble des partenaires le 22 février 2016. Ce contrat organise l'accompagnement de l'Etat et du Pays pour la mise en œuvre des projets des communes concernées par la libération d'emprises militaires et leur cession à l'euro symbolique.

La requalification urbaine de la zone portuaire (axe 2, projet n°4) est le projet de la ville de Papeete inscrit dans le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense en Polynésie française. Ce projet, qui se décline en 14 actions, est estimé sommairement à 1,364 milliard de F CFP TTC.

L'une des actions principales de ce projet est la réalisation d'un équipement communal sur l'emprise libérée

(action 4.13) ;

Les actions pourront bénéficier d'un soutien financier de l'Etat et du Pays, sous réserve de l'instruction favorable du dossier de demande de concours financier. Une convention de financement actera les modalités de participation des parties (Etat, Pays, Commune) au développement de chaque action. 20% de la subvention accordée dans le cadre du CRSD pourront être versés au démarrage de chaque action, d'autres versements seront possibles au fur et à mesure de l'avancement de chaque opération et 20% après leur achèvement respectif.

Dans ce cadre, il est donc décidé d'engager l'opération suivante :

Etude de d'aménagement d'un petit équipement communal sur l'emprise libérée telle que prévue dans le CRSD (action 4.13).

La mission d'étude comprend plusieurs phases :

Etude pré opérationnelle ou préprogramme :

- Collecte de données
- Choix d'une option
- Vérification de la faisabilité globale du projet
- Reformulation de la demande

Le programme :

- Définition générale
- Le plan et le contenu d'un programme

Sur la base d'une estimation, le plan de financement de cette mission s'établirait comme suit :

- Coût total HT : 1 769 912 F CFP (2 000 000 F CFP TTC),
- Concours financier au titre du CRSD - FRED : 707 965 F CFP (soit 40% du montant total HT),
- Concours financier au titre de la Polynésie française : 707 965 F CFP (soit 40% du montant total HT),
- Participation communale : 584 071 F CFP (soit 20% du montant HT + 13% de TVA).

Délibération n° 2019-29

M. Steven Rey et Mme Manouche Lehartel sont sortis lors du vote de cette délibération.

Unanimité
Dont
5 procurations

Sur le rapport n° 2019-18 présenté par Bruno MARTY,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le projet d'élaboration d'un PAD (Plan d'aménagement de détail) sur le secteur industrio portuaire et son plan de financement dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense en Polynésie française, prévu comme suit :

Montant de l'opération : 6 194 690 xpf HT (51 911,50 € HT),

7 000 000 xpf TTC (58 660,00 € TTC)

Ressources	Montant hors taxes	Répartition en %	TVA (13%)	Totaux
CRSD - FEI	41 529,20 €	80%	\	41 529,20 €
	4 955 752 XPF		\	4 955 752 XPF
Commune de Papeete	10 382,30 €	20%	6 748,50 €	17 130,80 €
	1 238 938 XPF		805 310 XPF	2 044 248 XPF

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de concours financier au titre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense en Polynésie française et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) en Polynésie française, dont le projet a été approuvé par le conseil municipal de Papeete dans sa séance du 20 janvier 2016, a été signé par l'ensemble des partenaires le 22 février 2016. Ce contrat organise l'accompagnement de l'Etat et du Pays pour la mise en œuvre des projets des communes concernées par la libération d'emprises militaires et leur cession à l'euro symbolique.

La requalification urbaine de la zone portuaire (axe 2, projet n°4) est le projet de la ville de Papeete inscrit dans le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense en Polynésie française. Ce projet, qui se décline en 14 actions, est estimé sommairement à 1,364 milliard de F CFP TTC.

L'une des actions principales de ce projet est l'élaboration d'un plan d'aménagement de détail sur cette zone qui traduira réglementairement les intentions de projet urbain (action 4.4) ;

Les actions pourront bénéficier d'un soutien financier de l'Etat et du Pays, sous réserve de l'instruction favorable du dossier de demande de concours financier. Une convention de financement actera les modalités de participation des parties (Etat, Pays, Commune) au développement de chaque action. 20% de la subvention accordée dans le cadre du CRSD pourront être versés au démarrage de chaque action, d'autres versements seront possibles au fur et à mesure de l'avancement de chaque opération et 20% après leur achèvement respectif.

Dans ce cadre, il est donc décidé d'engager l'opération suivante :

Elaboration d'un PAD (Plan d'aménagement de détail) du secteur industriel portuaire telle que prévue dans le CRSD (action 4.4).

La mission d'étude comprend plusieurs phases :

Elaboration du PAD :

- Constats, diagnostics
- Stratégie
- Réalisation du dossier de PAD

Consultation des services :

Enquête publique :

Sur la base d'une estimation, le plan de financement de cette mission s'établirait comme suit :

- Coût total HT : 6 194 690 F CFP (7 000 000 F CFP TTC),
- Concours financier au titre du CRSD - FEI : 4 955 752 F CFP (soit 80% du montant total HT),
- Participation communale : 2 044 248 F CFP (soit 20% du montant HT + 13% de TVA).

Délibération n° 2019-30

M. Steven Rey et Mme Manouche Lehartel sont sortis lors du vote de cette délibération.

Unanimité
Dont
5 procurations

Sur le rapport n° 2019-19 présenté par René TEMEHARO,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le projet d'opération de réaménagement des voiries et espaces publics du secteur Fare Ute et son plan de financement dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense en Polynésie française, prévu comme suit :

Montant de l'opération : 176 991 150 xpf HT (1 483 185,84 € HT),
200 000 000 xpf TTC (1 676 000,00 € TTC)

Ressources	Montant hors taxes	Répartition en %	TVA (13%)	Totaux
CRSD - FRED	593 274,33 €	40%	\	593 274,33 €
	70 796 460 XPF		\	70 796 460 XPF
Polynésie française	593 274,33 €	40%	\	593 274,33 €
	70 796 460 XPF		\	70 796 460 XPF
Commune de Papeete	296 637,17 €	20%	192 814,00 €	489 451,33 €

	35 398 230 XPF		23 008 850 XPF	58 407 080 XPF
--	----------------	--	----------------	----------------

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de concours financier au titre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense en Polynésie française et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) en Polynésie française, dont le projet a été approuvé par le conseil municipal de Papeete dans sa séance du 20 janvier 2016, a été signé par l'ensemble des partenaires le 22 février 2016. Ce contrat organise l'accompagnement de l'Etat et du Pays pour la mise en œuvre des projets des communes concernées par la libération d'emprises militaires et leur cession à l'euro symbolique.

La requalification urbaine de la zone portuaire (axe 2, projet n°4) est le projet de la ville de Papeete inscrit dans le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense en Polynésie française. Ce projet, qui se décline en 14 actions, est estimé sommairement à 1, 364 milliard de F CFP TTC.

L'une des actions principales de ce projet est le réaménagement des voies et des espaces publics de la zone (action 4.5) ;

Les actions pourront bénéficier d'un soutien financier de l'Etat et du Pays, sous réserve de l'instruction favorable du dossier de demande de concours financier. Une convention de financement actera les modalités de participation des parties (Etat, Pays, Commune) au développement de chaque action. 20% de la subvention accordée dans le cadre du CRSD pourront être versés au démarrage de chaque action, d'autres versements seront possibles au fur et à mesure de l'avancement de chaque opération et 20% après leur achèvement respectif.

Dans ce cadre, il est donc décidé d'engager l'opération suivante :

Réaménagement des voiries et espaces publics du secteur Fare Ute tel que prévu dans le CRSD (action 4.5).

La mission d'étude comprend plusieurs phases :

Etudes (Rénovation de l'éclairage public, du réseau eau pluviale, VRD (trottoirs, stationnement, espaces verts) :

- APS, APD, PRO, ACT, DET, VISA, AOR, EXE et OPC

Travaux :

- Eclairage Public
- Réseau eau pluviale
- VRD

Sur la base d'une estimation, le plan de financement de cette mission s'établirait comme suit :

- Coût total HT : 179 991 150 F CFP (200 000 000 F CFP TTC),
- Concours financier au titre du CRSD- FRED : 70 796 460 F CFP (soit 40% du montant total HT),
- Concours financier au titre de la Polynésie française : 70 796 460 F CFP (soit 40% du montant total HT),
- Participation communale : 58 407 080 F CFP (soit 20% du montant HT + 13% de TVA).

Délibération n° 2019-31 <i>M. Steven Rey et Mme Manouche Lehartel sont sortis lors du vote de cette délibération.</i>	Unanimité Dont 5 procurations
---	-------------------------------------

Sur le rapport n° 2019-20 présenté par René TEMEHARO,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le projet d'étude de programmation d'un équipement de loisirs sur l'emprise libérée et son plan de financement dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense en Polynésie française, prévu comme suit :

Montant de l'opération : 7 079 646 xpf HT (59 327,43 € HT),
8 000 000 xpf TTC (67 040,00 € TTC)

Ressources	Montant hors taxes	Répartition en %	TVA (13%)	Totaux
CRSD - FEI	47 461,95 €	80%	\	47 461,95 €

	5 663 717 XPF		\	5 663 717 XPF
Commune de Papeete	11 865,48 €	20%	7 712,57 €	19 578,05 €
	1 415 929 XPF		920 354 XPF	2 236 283 XPF

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de concours financier au titre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense en Polynésie française et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) en Polynésie française, dont le projet a été approuvé par le conseil municipal de Papeete dans sa séance du 20 janvier 2016, a été signé par l'ensemble des partenaires le 22 février 2016. Ce contrat organise l'accompagnement de l'Etat et du Pays pour la mise en œuvre des projets des communes concernées par la libération d'emprises militaires et leur cession à l'euro symbolique.

La requalification urbaine de la zone portuaire (axe 2, projet n°4) est le projet de la ville de Papeete inscrit dans le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense en Polynésie française. Ce projet, qui se décline en 14 actions, est estimé sommairement à 1,364 milliard de F CFP TTC.

L'une des actions principales de ce projet est la réalisation d'un équipement de loisirs d'envergure sur l'emprise libérée (action 4.6) ;

Les actions pourront bénéficier d'un soutien financier de l'Etat et du Pays, sous réserve de l'instruction favorable du dossier de demande de concours financier. Une convention de financement actera les modalités de participation des parties (Etat, Pays, Commune) au développement de chaque action. 20% de la subvention accordée dans le cadre du CRSD pourront être versés au démarrage de chaque action, d'autres versements seront possibles au fur et à mesure de l'avancement de chaque opération et 20% après leur achèvement respectif.

Dans ce cadre, il est donc décidé d'engager l'opération suivante :

Programmation d'un équipement de loisirs sur l'emprise libérée telle que prévue dans le CRSD (action 4.6).

La mission d'étude comprend plusieurs phases :

Etude pré opérationnelle ou préprogramme :

- Collecte de données
- Choix d'une option
- Vérification de la faisabilité globale du projet
- Reformulation de la demande

Le programme :

- Définition générale
- Le plan et le contenu d'un programme

Sur la base d'une estimation, le plan de financement de cette mission s'établirait comme suit :

- Coût total HT : 7 079 646 F CFP (8 000 000 F CFP TTC),
- Concours financier au titre du CRSD - FEI : 5 663 717 F CFP (soit 80% du montant total HT),
- Participation communale : 2 336 283 F CFP (soit 20% du montant HT + 13% de TVA).

Délibération n° 2019-32

Unanimité
Dont
6 procurations

Sur le rapport n° 2019-19 présenté par René TEMEHARO,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la création et la modification des emplois permanents à temps complet dans la fonction publique communale et le tableau des emplois permanents à temps complet, modifié.

Conformément aux dispositions statutaires de la Fonction publique des communes de Polynésie française, il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et d'en préciser, pour chaque emploi créé, le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants.

Considérant le tableau des emplois permanents à temps complet, adopté par le Conseil municipal le 26 juin 2014, modifié et complété, ainsi que les besoins des services, il est proposé aux membres du conseil de modifier et de créer des emplois permanents à temps complet, des cadres d'emplois « Conception et Encadrement » (A), « Maîtrise » (B), « Application » (C), et « Exécution » (D), de la Fonction publique des communes de Polynésie française.

Il est en effet nécessaire, pour le bon fonctionnement, la continuité et l'amélioration des services de la commune, de créer les emplois suivants, à pourvoir par mobilité et/ou recrutement :

- un emploi permanent à temps complet de responsable de brigade, au grade d'adjoint principal, du cadre d'emplois « Application » (C) et neuf (9) emplois permanents à temps complet d'agent de proximité, au grade d'agent, du cadre d'emplois « Exécution » (D), afin de pérenniser la brigade de proximité, créée et expérimentée depuis 1^{er} août 2018 auprès de la direction générale des services ;
- trois (3) emplois permanents à temps complet d'équiper, au grade de sapeur, du cadre d'emplois « Exécution » (D), pour maintenir un effectif à la garde suffisant suite aux départs en retraite et aux inaptitudes physiques ou médicales qui impactent ou impacteront le centre de secours et d'incendie de Papeete ;
- cinq (5) emplois permanents à temps complet d'agent de police municipale, au grade de « gardien » du cadre d'emploi « Application » (C), permettant de doter la police municipale d'effectifs suffisant pour maintenir la sécurité et la tranquillité publique dans la ville ;
- un emploi permanent à temps complet d'agent de gestion administrative au sein du bureau de la documentation et des archives de la direction de l'administration et des finances, au grade d'adjoint du cadre d'emplois « Application » (C), suite au départ en retraite du titulaire du poste ;
- un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de missions, au grade minimum de conseiller jusqu'au grade maximum de conseiller principal, du cadre d'emplois « Conception et encadrement » (A), pour les besoins de la direction des services techniques, notamment dans le domaine de l'aménagement et le développement du territoire ;
- un emploi permanent à temps complet de conducteur de travaux pluridisciplinaire et un emploi permanent à temps complet de dessinateur-mètreur, au grade de technicien du cadre d'emplois « Maîtrise » (B), pour renforcer les effectifs et les compétences de la direction des services techniques ;
- quatre (4) emplois permanents à temps complet d'agent technique, au grade d'agent du cadre d'emplois « Exécution » (D), pour renforcer les effectifs de la direction des services techniques affectés à l'embellissement et l'entretien des espaces verts de la ville ;
- deux (2) emplois permanents à temps complet d'agent de gestion du service social, au grade d'adjoint du cadre d'emplois « Application » (C), pour renforcer les effectifs du bureau des affaires sociales et sanitaires ;
- un emploi permanent à temps complet d'agent d'Etat civil, au grade d'adjoint du cadre d'emplois « Application » (C), suite aux départs en retraite non remplacés et à l'application de nouvelles dispositions réglementaires (COMEDDEC) ;
- un emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien, au grade d'agent du cadre d'emplois « Exécution » (D), pour renforcer les effectifs du personnel d'entretien dans les écoles communales ;
- un emploi permanent à temps complet d'agent d'animation, au grade d'agent du cadre d'emplois « Exécution » (D), pour les besoins du Fare OAOA, suite à un départ en retraite non remplacé ;
- un emploi permanent à temps complet d'agent d'exploitation et un emploi permanent à temps complet d'agent de proximité, au grade d'agent du cadre d'emplois « Exécution » (D), pour combler le manque d'effectifs de la direction du marché municipal suite à des départs non remplacés ;

Il est également décidé de modifier certains emplois permanent à temps complet précédemment créés dans la Fonction publique communale, en vue de pourvoir aux emplois devenus vacants suite à des départs non remplacés (retraite, démission, détachement, ...), ou d'ajuster les postes par rapport à l'effectif réel des services.

Délibération n° 2019-33

Unanimité
Dont
6 procurations

Sur le rapport n° 2019-20 présenté par René TEMEHARO,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MODIFIE Le tableau de l'article 3 de la délibération n°2017-140 du 06 décembre 2017 modifiée et complétée susvisée, fixant la liste des emplois et des fonctions ouvrant droit au versement de la prime de responsabilité, comme suit :

Définitions	Emplois	Fonctions	Nombre de points d'indice
Agent des spécialités « administrative », « Technique », « Sécurité publique », et « Sécurité civile »	Adjoint au directeur de la police municipale Adjoint au chef de centre Adjoint à la directrice de la jeunesse, de l'Emploi et de la Cohésion sociale	Agent encadrant plus de 200 agents	20
	Adjoint à la directrice des ressources humaines Adjoint au directeur services techniques Adjoint au responsable de la piscine municipale Adjoint au responsable de subdivision	Agent encadrant de 100 à 199 agents	15
	Assistante de direction - Responsable du secrétariat général Adjoint au responsable de l'état civil Chargé(e) de communication Chargé de missions Chef de centre Chef des équipes d'entretien de l'hôtel de Ville Chef des équipes d'entretien de la piscine Chef du bureau de l'éducation Chef du bureau de gestion des parkings Chef de garde Chef d'agrès Chef d'équipe Chef de brigade de perception Directeur général des services Directeur général des services adjoint Directeur des services techniques Directeur de l'administration et des finances Directeur des ressources humaines Directeur de la jeunesse, de l'Emploi et de la Cohésion sociale	Agent encadrant de 26 à 99 agents	10
	Directeur des affaires éducatives, sociales et culturelles Directeur du Marché municipal Directeur de la Police municipale Responsable de brigade Responsable de brigade adjoint Responsable des enquêtes administratives Responsable du BSIC Responsable « jeunesse et animation » Responsable du bureau de l'état civil Responsable des élections Responsable des régies communales Responsable du cimetière Responsable des données urbaines Responsable du Centre nautique Responsable administratif Responsable de la cellule stationnements et transports Responsable de subdivision Responsable du bureau des taxes Responsable pôle dépenses Responsable du bureau de la documentation et des archives Responsable de département Responsable du BSIC Responsable de la piscine municipale	Agent encadrant de 6 à 25 agents	8
		Agent encadrant de 3 à 5 agents	6

MODIFIE le tableau de l'article 6 de la délibération n°2017-140 du 06 décembre 2017 modifiée et complétée susvisée, fixant la liste des cadres d'emplois, des grades et emplois ouvrant droit au versement de l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants, comme suit :

Spécialités	Cadres d'emplois	Grades	Emplois	Nombre de points d'indice
-------------	------------------	--------	---------	---------------------------

Administrative, Technique	Exécution	Agent Agent qualifié Agent principal	Agent d'entretien Agent des services techniques Agent d'exploitation Agent technique Agent de proximité Femme de service en milieu scolaire Menuisier	Entre 3 et 9
	Application	Adjoint Adjoint de classe exceptionnelle Adjoint principal	Agent de gestion de patrimoine naturel Agent de perception Agent polyvalent spécialisé en école maternelle Chef de brigade de perception Chef d'équipe Responsable de brigade Surveillant de travaux	
	Maîtrise	Technicien Technicien de classe exceptionnelle Technicien principal	Maître-nageur sauveteur Responsable de la piscine municipale	
	Conception et encadrement	Conseiller	Chef de projet « Infrastructures et Réseaux divers »	
Sécurité publique	Exécution	Agent de sécurité publique Agent de sécurité publique qualifié	Agent de surveillance	Entre 3 et 18
	Application	Gardien Gardien de classe exceptionnelle Brigadier	Agent de police municipale Chef d'équipe PCO Responsable de brigade Responsable de brigade adjoint Responsable des enquêtes administratives	
	Maîtrise	Chef de service de classe exceptionnelle	Adjoint au directeur de la police municipale	
	Conception et encadrement	Directeur de police municipale qualifié	Directeur de la police municipale	
Sécurité Civile	Exécution	Sapeur Caporal	Chef d'équipe Equipier	Entre 14 et 18
	Application	Sergent Sergent de classe exceptionnelle provisoire Adjudant	Chef d'agrès Chef de garde	
	Maîtrise	Lieutenant Major	Adjoint au chef de centre Chargé de PCS	
	Conception et encadrement	Capitaine	Chef de centre	

MODIFIE le tableau de l'article 7 de la délibération n°2017-140 du 06 décembre 2017 modifiée et complétée susvisée, fixant la liste des cadres d'emplois et grades ouvrant droit au versement de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nb de points d'indice mensuel
Conception et encadrement (A)	Conseiller principal	Entre 10 et 80 points d'indice
	Conseiller qualifié Directeur de police municipale qualifié	Entre 10 et 80 points d'indice
	Conseiller Capitaine	Entre 8 et 64 points d'indice
Maîtrise (B)	Technicien principal Lieutenant Chef de service de classe exceptionnelle	Entre 5 et 40 points d'indice
	Technicien Major	Entre 4 et 32 points d'indice

Le conseil municipal a décidé la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives au régime indemnitaire applicable au 1^{er} janvier 2018, dans la Fonction publique communale.

Ont ainsi été instituées les primes et indemnités suivantes :

- ↳ Les indemnités liées à la nature des fonctions*
 - La prime de responsabilité*
- ↳ Les indemnités liées à l'exercice effectif des fonctions*
 - L'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants*
 - L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires*
 - L'indemnité de travail de nuit*
- ↳ Les indemnités de mission occasionnées par les déplacements temporaires des agents*
- ↳ L'indemnité de responsabilité de caisse*

Le présent projet a pour objet de modifier ou compléter la délibération n°2017-40 du 6 décembre 2017 qui fixe le régime indemnitaire de la commune, afin d'étendre son application aux emplois nouvellement créés dans le cadre de l'intégration.

1 – La prime de responsabilité

Pour rappel, la prime de responsabilité est versée aux agents, tous cadres d'emploi confondus, qui, dans l'exercice de leurs fonctions, sont amenés à encadrer du personnel (directeurs, chefs de service, chefs d'équipe...).

Cette prime, attribuée en points d'indice, est versée mensuellement en tenant compte du nombre d'agents placés sous leur responsabilité.

Il est décidé de compléter la liste des emplois et fonctions susceptibles d'être concernés, compte tenu des effectifs qu'ils encadrent.

2 – L'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

Versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires en contrepartie de l'exposition avérée à des risques d'accident corporel ou de lésion organique, d'intoxication, de contamination et de la réalisation de travaux incommodes ou salissants, elle présente le caractère d'une indemnité de fonctions nécessairement liée à l'exercice effectif de celles-ci, laquelle n'est pas due en l'absence de service fait.

Il est décidé de compléter la liste des emplois remplissant les conditions d'octroi de cette indemnité.

3 – Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

Pour rappel, l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS), calculée en point d'indice, peut être accordée aux fonctionnaires ainsi qu'aux agents non titulaires des catégories A et B dont les missions impliquent une importance de sujétions particulières auxquelles ils sont appelés à faire face régulièrement dans l'exercice de leurs fonctions.

Il est décidé d'autoriser le maire à attribuer individuellement cette indemnité dans les limites établies par l'arrêté n°1320/DIRAJ du 12 octobre 2017 fixant le régime indemnitaire dans la Fonction publique communale qui fixe la liste des grades et des cadres d'emplois.

Le montant mensuel versé ainsi à chaque agent peut être revu chaque année, en tenant compte notamment de sa manière de servir et de la notation.

Enfin, cette indemnité ne peut pas se cumuler à l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service.

Délibération n° 2019-34

Unanimité
Dont
6 procurations

Sur le rapport n° 2019-21 présenté par Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le projet de mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete et de son plan de financement, prévu comme suit :

Montant TTC de l'opération (100 %)	Subvention FIP volet « études » (80%)	Fonds propres communaux (20%)
20 000 000	16 000 000	4 000 000

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de concours financier auprès du CFL au titre du FIP volet « études » et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération au vu et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Dans le cadre des compétences dévolues aux communes de Polynésie française par le Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Papeete souhaite mettre à jour son schéma directeur d'assainissement des eaux usées qui a été adopté par la délibération 2009-31 du 18 juin 2009.

Ces études seront réalisées par des prestataires privés qui seront désignés après une consultation qui sera lancée par la Commune de Papeete sous la conduite d'opération de la DIP et de l'assistance technique de la SEML TE ORA NO ANANAHI, actuelle délégataire de l'assainissement collectif des eaux usées sur le périmètre du front de mer.

Ces études se dérouleront en trois phases :

Phase I : Recueil d'informations, bilan du précédent SDAEU et audit de l'état actuel

Phase II : Zonage d'assainissement collectif et non collectif et règlement de zonage

Phase III : Mise à jour du Schéma directeur

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55.

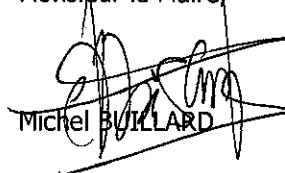
Le secrétaire de séance



Charles FONG LOI



Monsieur le Maire



Michel BULLARD